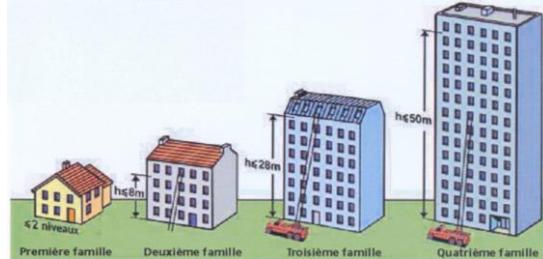


Les bâtiments d'habitation

Constituent des bâtiments d'habitation au sens de la réglementation les bâtiments ou parties de bâtiment abritant un ou plusieurs logements, y compris les foyers, tels que les foyers de jeunes travailleurs et les foyers pour personnes âgées autonomes.



L'accès

- Le positionnement du 1^{er} engin pompe est au point d'attaque sans toutefois empêcher la mise en station du MESA et être à l'abri d'une évolution défavorable prévisible du sinistre.
- Le 2^{ème} engin pompe se positionne au PEI avec pour mission l'alimentation du 1^{er} situé au point d'attaque.
- En cas de présence d'une colonne sèche (CS) le 1^{er} engin pompe se positionne au niveau du PEI pour s'alimenter (conducteur seul avec un tuyau de 110 mm), le 2^{ème} engin pompe se mettant à disposition du 1^{er} engin pour prendre mission.

Les réactions immédiates

- Procéder aux sauvetages des personnes visibles.
- Reconnaître l'arrière du bâtiment, attention aux façades inaccessibles.
- Couper les énergies, attention faire descendre les ascenseurs au rez-de-chaussée avant la coupure générale de l'électricité (ceux-ci n'étant pas secourus).

Les actions réfléchies

- Exploiter le système de sécurité incendie (SSI) si présent.
- S'assurer du bon fonctionnement des éventuels asservissements liés à la mise en sécurité du bâtiment (portes coupe-feu, désenfumage du niveau sinistré). Activer les dispositifs depuis le SSI le cas échéant.
- Prendre en charge les occupants du bâtiment :
 - procéder à l'évacuation totale du niveau concerné et des niveaux supérieurs de la cage d'escalier,
 - confiner les niveaux inférieurs et tous les niveaux des autres cages d'escaliers.
- Regrouper l'ensemble des personnes évacuées au niveau d'un PRV avec pointage des logements évacués.
- S'assurer de l'activation du désenfumage mécanique des circulations, si présent, selon les priorités suivantes :
 - le niveau sinistré,
 - les autres zones enfumées niveau après niveau.

Les établissements et l'attaque

- Établir selon l'ordre de priorité suivant :
 - colonne sèche,
 - par les communications existantes,
 - par l'extérieur.
- Organiser son action selon les principes suivants :
 - parc à matériel au N-2,
 - mettre en place le dispositif d'attaque à partir du N-1.
- Éviter la propagation extérieure avec une lance sur MESA si nécessaire.
- Si le volume en feu peut être isolé des communications horizontales ou verticales :
 - fermer le volume sinistré,
 - ouvrir l'exutoire afin de désenfumer la cage d'escalier,
 - fermer l'exutoire afin de mettre la cage d'escalier en surpression,
 - créer un ouvrant sur le volume sinistré,
 - procéder à l'attaque du sinistre.
- Si le volume en feu ne peut pas être isolé des communications horizontales ou verticales
 - ouvrir l'exutoire – attention aux risques de propagation des fumées,
 - désenfumer la cage d'escalier,
 - évacuer les personnes au-dessus du volume sinistré par MESA,
 - créer un ouvrant sur le volume sinistré,
 - créer un mouvement d'air entre l'entrée du bâtiment et le sortant du volume sinistré,
 - procéder à l'attaque du sinistre.

Les reconnaissances des volumes

- Reconnaissance complète de la cage d'escalier sinistrée jusqu'au dernier niveau (accumulation des gaz chauds en partie haute).
- Reconnaître l'ensemble des appartements et locaux impactés par le sinistre ou les fumées.
- Indiquer conformément à la charte graphique sur chaque porte le niveau de reconnaissance réalisé dans le volume.
- Prendre en compte sur les bâtiments anciens (règlement de 1965) le risque de propagation avec la présence de vide ordure au niveau des celliers ou des cuisines.

Les issues de repli

Une issue de repli doit-être systématiquement créée et portée à connaissance des binômes engagés en zone d'exclusion selon les principes suivants :

- jusqu'au R+2, l'issue est réalisée au moyen d'une échelle à coulisse,
- à partir du R+3, l'issue est réalisée au moyen d'un MESA.

Les outils de dimensionnement

- Pour les reconnaissances d'attaque : 1 FPT + 1 MESA par niveau sinistré.
- Pour les reconnaissances périphériques : 1 FPT par cage d'escalier impactée.

Particularités liées à la localisation du sinistre Caves / sous-sols

Les retours d'expérience mettent en évidence les difficultés suivantes:

- une progression difficile liée à la chaleur intense au manque de visibilité et à l'absence de recouplement de grande longueur,
- la présence de canalisations sous plafond (gaz, eau)
- la présence d'un potentiel calorifique fort,
- un fort risque de propagation verticale (communications, gaines, conduits...),
- un nombre d'accès souvent limité,
- la présence potentielle de squatteurs.

Voir fiche [MOD INC 11](#)

Cage d'escalier

Les retours d'expérience mettent en évidence les difficultés suivantes:

- une propagation verticale rapide du sinistre,
- une réaction imprévisible des occupants des appartements (d'autant plus si le sinistre a lieu la nuit),
- la condamnation de fait de l'accès aux étages,
- la chute de matériaux constituant la cage d'escalier.

Les particularités de ces sinistres doivent amener le COS à adapter sa stratégie de lutte en intégrant les éléments suivants

- Lors de la phase de reconnaissance :
 - anticiper sur le positionnement des MESA (afin de pouvoir couvrir un maximum de la façade) pour d'éventuels sauvetages ou évacuations par l'extérieur,
 - rassurer à la voix les occupants visibles en façade,
 - faire descendre l'ascenseur dès que possible au rez-de-chaussée et le bloquer,
 - prioriser les évacuations, mises en sécurité et leur recensement
- Lors de l'attaque du sinistre :
 - procéder à une attaque massive avec des moyens hydraulique de plain-pied afin de baisser rapidement l'intensité du sinistre,
 - procéder dès que possible à l'ouverture d'un exutoire par le tirer-lâcher situé au niveau « accès des secours » ou à défaut par une action de l'extérieur.